

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

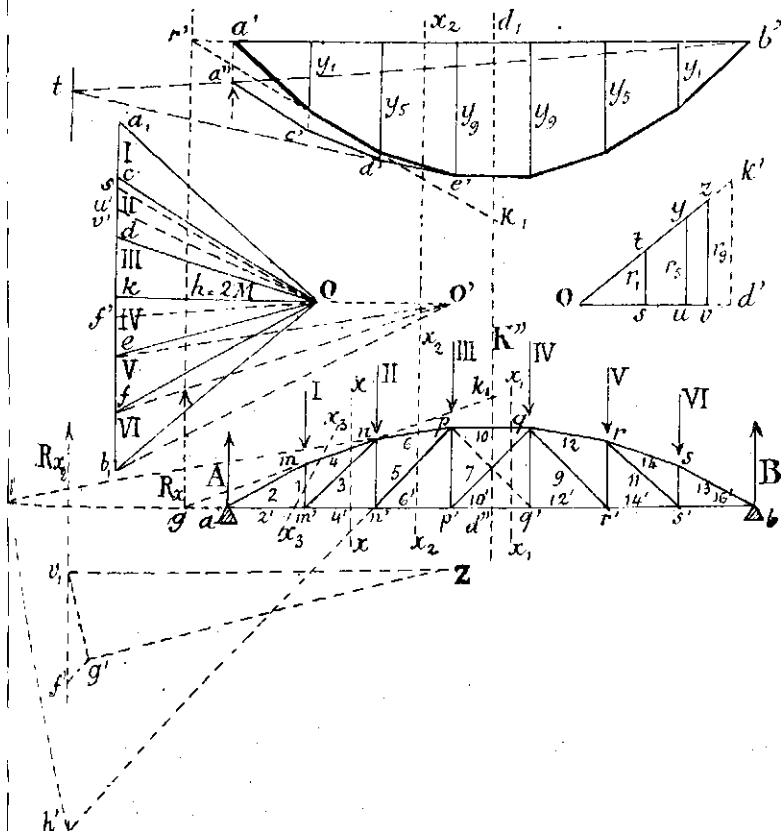
ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

On peut encore déterminer la forme d'une poutre parabolique, répondant à la condition que les divers éléments constituant la membrure inférieure soient soumis à un effort constant.

Nous considérerons d'abord une poutre soumise, comme précédemment, en chacun des nœuds de la membrure supérieure à des forces verticales et égales. Les forces agissantes et les réactions aux appuis étant les mêmes que précédemment, le polygone des forces et le polygone funiculaire ne changeront pas et ce sont les mêmes diagrammes qui ont été reproduits sur le dessin ci-joint.



Il s'agit de déterminer les conditions voulues pour que les efforts dans la membrure inférieure soient égaux pour les divers tronçons. A cet effet, considérons la section xx qui rencontre les trois éléments 4, 3 et 4', et prenons les moments par rapport au point n , nous aurons :

$$y_5 \times h - 4' \times nn' = 0$$

d'où :

$$4' = \frac{y_5 \times h}{nn'}$$

Si nous menons la section x_1x_1 , par exemple, les moments devront être rapportés au point q et l'équation sera :

$$y_9 \times h - 10' \times qq' = 0$$

d'où :

$$10' = \frac{y_9 \times h}{qq'}$$

Les efforts 4' et 10' devront être égaux, par hypothèse, la condition cherchée s'établira en écrivant :

$$4' = 10' = \frac{y_5 \times h}{nn'} = \frac{y_9 \times h}{qq'}$$

ou plus simplement :

$$\frac{y_5}{nn'} = \frac{y_9}{qq'}$$

Ce qui veut dire que, pour réaliser l'effort constant dans tous les éléments de la membrure inférieure, il faut que les hauteurs des montants verticaux tels que nn' et qq' soient proportionnelles aux ordonnées correspondantes du polygone funiculaire.

Connaissant la hauteur de la poutre que l'on prend généralement égale au $\frac{1}{6}$ de sa portée, on déterminera donc à l'aide de ces

relations les longueurs des montants verticaux au droit de chaque nœud et par suite la forme même de la membrure supérieure.

Les différents nœuds se trouveraient sur une parabole, si la charge était uniformément répartie sur toute la projection horizontale de la poutre : c'est par suite de cette considération que l'on désigne ce genre de poutre sous le nom de poutre parabolique.

Il convient d'observer que, par suite de la proportionnalité des hauteurs des montants aux ordonnées du polygone funiculaire, le point g qui détermine la position de la résultante R_x des forces extérieures à gauche de la section xx se confond avec le point d'intersection des deux éléments 4 et 4' prolongés. En effet, si par le point r' du polygone funiculaire on menait une parallèle à l'élément 4 ou plutôt à l'élément symétrique 14, ce vecteur couperait les ordonnées y_1 et y_5 suivant des segments respectivement égaux à ss' et rr' et par suite aux montants symétriques mm' et nn' ; réciproquement, le côté mn prolongé passera par le point y situé sur la verticale de r' .

Il résulte de cette circonstance que la force R_x pouvant être décomposée suivant les éléments 4 et 4', les efforts qui se développent dans ceux-ci font complètement équilibre à cette résultante, de sorte que les barres de treillis, verticales ou obliques, n'auront à supporter aucun effort, tant que la forme de la poutre et la répartition des charges resteront invariables.

Il s'ensuit que, dans ces conditions, la membrure supérieure n'est soumise qu'à des efforts de compression dirigés suivant l'axe même des divers éléments, de telle sorte que nous revenons ainsi au cas traité précédemment, dans lequel toute section ne rencontre que deux ou plusieurs éléments ne travaillant qu'à la tension ou à la compression.

Or, dans ce cas, la forme d'une poutre correspondant à une charge donnée se confond avec le contour du polygone funiculaire, puisque chaque côté de ce polygone représente la direction de la résultante des forces agissant sur la section considérée.

Toutefois, la forme de la membrure supérieure n'est pas déterminée par le polygone funiculaire qui a été déjà tracé avec un pôle O pris arbitrairement, mais par un polygone tel que ses côtés soient respectivement parallèles à ceux de la membrure considérée.

Le pôle de ce funiculaire particulier s'obtiendra facilement en menant dans le polygone des forces le vecteur parallèle à l'un des côtés de la membrure, le côté 4, par exemple, qui est compris entre les deux charges I et II. Il faudrait donc mener le vecteur du point c , qui rencontrerait la tension horizontale à gauche du

point k . Si l'on veut reporter ce pôle à droite de l'épure, on obtiendra le même résultat en menant du point symétrique f le vecteur $f'o'$ parallèlement au côté 4. Le vecteur eo' sera de même parallèle au côté 6 de la membrure supérieure.

Ceci suppose que nous connaissons la direction du côté 4 ; or un seul point g de cette direction est actuellement connu, par l'intersection de la résultante R_x avec la ligne d'armature inférieure. Nous obtiendrons un second point, en construisant l'ordonnée du moment de R_x dans la section passant par le milieu de la poutre. A cet effet, prolongeons le deuxième côté du polygone funiculaire jusqu'en k_1 et $d_1 k_1$ sera l'ordonnée cherchée, comme y_5 serait, par exemple, l'ordonnée du moment de R_x dans la section mn' . Portons maintenant cette longueur en Od' dans le triangle Ovz et menons $d'k'$ parallèle à vz . On a, en vertu des triangles semblables :

$$\frac{k'd'}{Od'} = \frac{r_5}{Ou} = \frac{r_1}{OS} = \frac{r_5}{y_5} = \frac{r_1}{y_1}$$

Mais on a d'autre part :

$$\frac{mm'}{y_1} = \frac{nn'}{y_5} = \frac{r_5}{y_5} = \frac{r_1}{y_1} = \frac{k'd'}{Od'}$$

D'où :

$$mm' = r_1 ; \quad nn' = r_5$$

Si donc, nous portons $k'd'$ en $k_1 d''$ sur la verticale passant par le milieu de la poutre, le point k_1 appartiendra à la direction du côté mn et en joignant yk , nous déterminerons finalement cette direction.

Il n'en serait plus de même si les charges n'étaient pas réparties symétriquement de part et d'autre de l'axe de la poutre. Supposons, par exemple, que les charges I, II et III, tout en étant égales entre elles, soient inférieures aux charges IV, V et VI agissant sur la moitié droite de la poutre.

Soit sk la somme de trois longueurs représentatives des forces de gauche dans le polygone des forces. La moitié de gauche du funiculaire correspondant aux nouveaux vecteurs tels que Os et Ov' , sera modifiée suivant le contour pointillé $e'd'c'a''$, et la ligne finale deviendra $b'a''$.

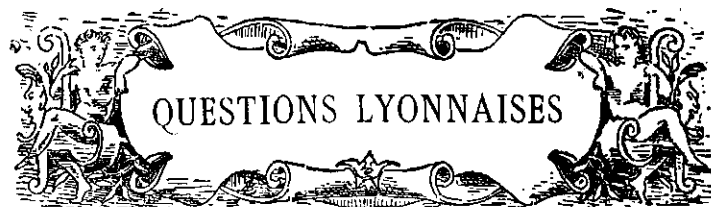
Considérons la section $x_2 x_2'$ qui coupe les éléments 6, 5 et 6', et traçons la résultante des forces extérieures afférente à cette section que nous désignerons par R_{x_2} . On voit que le point d'intersection s' des éléments 6 et 6' ne se trouve plus sur la verticale passant par le point t et par suite sur la direction de la résultante ; il en résulte que les barres de treillis seront alors tendues ou comprimées suivant leur position.

Nous déterminerons les efforts développés dans les trois éléments rencontrés par la section $x_2 x_2'$ en décomposant la résultante des forces extérieures R_{x_2} suivant ces trois directions.

A cet effet, nous joignons $h's'$ et nous décomposerons d'abord R_{x_2} suivant cette direction et suivant $pn'h'$ direction de l'élément oblique 5 prolongé. La grandeur de la résultante R_{x_2} est donnée par le segment du polygone des forces comprises entre Of' parallèle à la ligne finale et le vecteur parallèle au côté $e'd'$ du polygone funiculaire ; soit $r_1 f'$ cette grandeur que nous portons sur la direction de la force.

Menons $v_1 g'$ parallèle à $h's'$ et $f'g'$ parallèle à l'élément 5 ; cette dernière longueur représentera la composante suivant l'élément 5. Il ne reste plus qu'à décomposer la force $v_1 g'$ suivant les directions $v_1 Z$ et Zg' parallèles aux deux autres éléments. Les efforts agissant dans les trois éléments 6, 5 et 6' seraient donc représentés respectivement par les grandeurs $f'g'$, $v_1 Z$ et $g'Z$.

On pourra opérer de même pour toute autre section de la poutre et l'on reconnaîtra que, dans le cas d'une charge dessymétrique, les barres de treillis auront à résister à des efforts de compression ou de tension et les différents éléments de la membrure inférieure à des efforts d'intensité inégale. DYNAMIS.



A PROPOS DU MEETING D'AVIATION

La fameuse Semaine d'Aviation, gâtée par un temps épouvantable, s'achève bien tristement et sans avoir réalisé les espérances locales au point de vue de l'afflux des étrangers, bien peu nous ayant fait l'honneur d'une courte visite, exception faite cependant de nos voisins immédiats qui sont venus en foule, mais sans apporter l'appoint d'un sérieux courant d'affaires.

Et pourtant, la réclame n'avait pas été ménagée, le programme des fêtes paraissait attrayant, l'organisation des services publics semblait bien conçue, et les prix offerts étaient sans précédent dans l'histoire de notre région, les dons, accordés jusqu'ici par nos compatriotes quand il s'agissait d'encourager les sports et les arts, n'ayant jamais atteint pareille prodigalité.

Pourquoi donc n'avons-nous pas réussi à attirer davantage de visiteurs, venant de lointains pays ou même simplement de départements non limitrophes ? Pourquoi, dis-je, a-t-on dédaigné de rendre à Lyon l'hommage d'un semblant d'intérêt ? Est-ce par indifférence vis-à-vis de la métropole du Sud-Est, mal connue non seulement des peuples voisins, mais aussi de la plupart des Français, que certains s'obstinent à appeler la « ville du brouillard », ou avons-nous provoqué une méfiance quelconque par des manifestations mal interprétées ?

Nous n'avons pas la prétention de pouvoir répondre irréfutablement à ces questions se posant chez nous, entre citadins déçus et froissés dans leur amour-propre, mais nous croyons que, dans une certaine mesure tout au moins, des imprudences commises et des décisions irraisonnées ont semé, à tort peut-être, la crainte d'une exploitation trop grande de la bourse des voyageurs qui oseraient s'aventurer à passer quelques jours dans notre cité.

Evidemment, les perturbations atmosphériques de ces derniers jours ont beaucoup contribué à retenir les hésitants ; toutefois, il est absolument logique d'admettre, à l'appui de l'appréciation qui précède, que les exagérations voulues ou inconscientes de ceux ayant le désir de trop profiter de l'afflux des hôtes de passage (il y en a toujours, malheureusement, dans des circonstances semblables), ont été pour quelque chose dans l'abstention relative que nous déplorons tous.

Certes, la population lyonnaise a observé une attitude des plus correctes, et nous ajouterons que nous ne savons même pas s'il est exact que l'on ait parfois majoré ridiculement les prix des chambres à ceux qui se renseignaient à l'avance, mais, comme on a prôné partout que si on voulait faire un séjour à Lyon à l'époque du meeting, il fallait se résoudre à subir des exigences exorbitantes, cette annonce, en dehors du programme des organisateurs, a refroidi les meilleures volontés.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, et ceci dit surtout pour l'avenir, les événements malencontreux devant nous servir de leçon, que, d'une façon générale, bien peu de gens sont disposés à subir les prétentions réelles ou supposées des entrepreneurs et commerçants de tous genres, qui escomptent à un taux trop élevé les bénéfices supplémentaires à prélever, en certaines périodes d'affluence. D'ailleurs, la plupart d'entre eux seraient dans l'impossibilité de trouver, au fond de leur bourse, la somme nécessaire pour acquitter les tarifs démesurément grossis de ces jours de fêtes.

Quoi qu'il en soit, tout ce que l'on a dit prématurément sur la cherté probable des loyers et des vivres et sur le manque possible de chambres, a, sans aucun doute, retenu la plupart des plus ardents admirateurs de biplans et mono-plans de tous systèmes.

D'ailleurs, comment aurait-on pu s'imaginer qu'il se trouverait des quantités considérables de millionnaires étrangers disposés à quitter leur résidence pour s'offrir, à grands frais et sans le moindre confortable ni attrait complémentaire, le spectacle de quelques avions volant au-dessus de la banlieue lyonnaise, alors qu'ils ont eu le loisir d'assister au concours très réussi de Reims, au meeting de Juvisy, qui bénéficiait en outre, de la proximité de la capitale, et au tournoi élégant de la Côte d'Azur, au centre même des villégiatures hivernales des privilégiés du monde !

Nous ne pouvions compter que sur la masse des régionaux non encore familiarisés avec ce nouveau sport ; les Parisiens, qui forment une masse imposante, pouvant suivre tous les jours les évolutions des types les plus variés, et les richards des divers pays ayant déjà eu l'occasion de voir à l'œuvre, chez eux, les virtuoses français, en d'autres contrées plus attirantes que le lieu dit « la Poudrette ».

Or les provinciaux aisés sur la venue desquels nous pouvons seulement tabler pour nous apporter à Lyon une certaine moisson d'affaires n'ont généralement, pas plus que les autres, le désir de se laisser tondre et, quand ils payent, ils en veulent pour leur argent. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, devant la crainte plus ou moins fondée de ne pas avoir de place dans les hôtels, ou de payer fort cher un taudis quelconque, ils aient préféré ne pas se déplacer, ou bien limiter à une journée leur temps de présence à Lyon.

Quant aux personnes moins fortunées venant des villes et communes voisines, beaucoup ont fait le voyage en apportant leurs provisions. En tout cas, bien avisés furent les traitants qui eurent l'excellente idée de débiter, sur le champ de courses, des victuailles à des prix abordables, car ils firent des affaires d'or, auprès d'une certaine catégorie de spectateurs, et l'on peut dire que ces psychologues perspicaces tirèrent meilleur parti des fêtes lyonnaises que ceux qui augmentèrent exagérément leurs prix.

La Mairie elle-même a effrayé le public, en édictant à l'avance une limitation à taux élevé du prix des voitures de place chargeant à destination du champ d'aviation, chacun s'effrayant de la somme relativement forte qu'il était permis aux cochers de demander aux voyageurs. N'eût-il pas été préférable de prendre un arrêté précisant les mesures prises pour que les tarifs réclamés fussent normaux et raisonnables ?

Aussi, le public a-t-il évité le plus souvent de prendre des voitures, ce qui prouve, une fois de plus, que la grande généralité des hôtes de passage n'étaient pas des prodiges égrenant leur fortune en toute occurrence.

Si donc nous voulons, en d'autres circonstances futures, attirer beaucoup de monde dans notre ville, il faut que chacun se persuade bien que l'on ne pourra y réussir qu'à la condition de mettre nos attractions à la portée de toutes les bourses.

Puis, si l'on désirait corser la fête dans l'espoir d'amener chez nous les multimillionnaires en veine de désœuvrement, il serait nécessaire d'organiser les programmes de toute autre façon, afin qu'après les courses, les visiteurs ne soient pas conduits à errer comme des âmes en peine, de Fourvière à Bellecour et de Bellecour à Saint-Just.

Dans cet ordre d'idées, et sans parler des excursions qu'aurait pu organiser, au cours des matinées, le Syndicat d'initiative, des spectacles de gala, que nos théâtres subventionnés auraient dû prévoir, etc., etc., il serait indispensable de choisir pour la semaine d'aviation des années prochaines, un emplacement plus grandiose que celui qui vient d'être utilisé.

Nous avons déjà indiqué, dans un article précédant de quelques mois le fameux meeting, combien il était regrettable, à tous points de vue, de se limiter dans un si petit espace, derrière le cimetière de Cusset et au milieu de bâtisses montrant la banlieue dans toute sa laideur.

Il aurait fallu prévoir une immense piste, comme nous l'avions demandé, entre Jonage et Saint-Priest-Vénissieux, quitte à établir les tribunes principales en des endroits judicieusement établis. Les communications auraient été plus faciles, quoique, en somme, la Compagnie O.-T.-L. ait fait merveille, ces derniers jours ! et les courses auraient eu un caractère plus impressionnant, en présentant, sur certains points de l'emplacement, un décor en harmonie avec l'envergure des expériences.

En résumé, ces courses ont manqué de brio, ce qui aurait peut-être pu être évité, si on s'était inspiré de ce qui a été fait à Reims-Béthény, et si les prix offerts avaient au moins atteint, sinon dépassé ceux accordés par la ville de Nice.

VALROSE.

LIBRES PROPOS

Que se fait-il d'intéressant à Lyon, en fait de construction ?

— Rien, absolument rien ; voici la réponse, invariablement la même, de la part des cabinets d'architectes.

En effet, certains travaux en cours sont suspendus, les projets ne s'exécutent pas, la valeur immobilière baisse. Déserts, les chantiers de construction ; on se demande avec anxiété jusqu'à quand ils seront abandonnés. La grève des maçons cause des préjudices de jour en jour plus graves aux diverses corporations du bâtiment. Le mal va s'élargissant ; tous les entrepreneurs, petits et grands, en sont frappés !

Ça n'allait déjà pas si bien, depuis l'établissement des taxes. C'est maintenant un arrêt complet de toutes les forces vives du bâtiment, puisqu'une infinité d'industries vit de la prospérité de celui-ci, surtout de son développement.

En 1897, M. Marius Vachon écrivait : « L'aristocratie et la bourgeoisie ne font pas construire d'hôtels ; dans toute la ville, on n'en trouverait pas dix, tant anciens que modernes : question de mœurs locales ». Ce qui était vrai à cette époque, ou a paru l'être à l'auteur du *Rapport sur les Industries d'Art en France*, ne l'était plus, quelques années après. N'avons-nous pas vu la floraison, aussi spontanée que somptuaire, des hôtels et villas du boulevard du Nord ?

Tout à coup, ici, là, ailleurs même, tout mouvement a cessé. La cause de cette interruption est aussi triste que le mauvais temps, qui s'est malencontreusement prolongé durant la semaine d'aviation ! De part et d'autre, que de plaintes, quel désastre, combien de ruines ! Aussi, un profond découragement s'empare-t-il de la plupart des constructeurs lyonnais. Inaction ou expatriation ! Rester les bras croisés, ou bien aller là où l'on travaille, voire même à l'étranger ? Telle est la question que plusieurs se posent.

Il y aurait, ce me semble, dans certains coins de banlieue, pas mal d'améliorations à réaliser, au point de vue de l'hygiène, par suite, un vaste champ ouvert aux activités. D'ordinaire, les familles se transportent à la campagne, à la recherche du soleil et de l'air pur. Que se passe-t-il, dans ces agglomérations suburbaines ? Par suite du manque d'égouts, les eaux usées demeurent stagnantes à l'entour des maisons, les déchets de la vie s'y entassent, si bien qu'on finit par se trouver dans un foyer de maladies contagieuses. Ce n'est pas le but rêvé ; les conditions de l'existence deviennent plus mauvaises qu'en ville. Le tout-au-ruisseau empuant l'air, attire mouches et moustiques ; les puits perdus — autrement dit les puisards — contaminent l'eau à boire. Alors, dans les riants cottages, apparaissent les épidémies.

Dans les cités-jardins d'Angleterre, les canalisations d'eau filtrée, de gaz, d'égouts, les tracés de rues, de squares et de places ont précédé l'édification des maisons. Aussi les statistiques démontrent-elles une mortalité moindre que partout ailleurs.

Pourquoi ne pas tenter la construction de cités-jardins sur le même plan, il y a assez de terrains en friche à proximité de villages parfaitement desservis par le chemin de fer et les tramways. Pourquoi ne pas faire ce que l'initiative privée a conduit à bonne fin rue du Bourbonnais, à Vaise ? On serait assuré du même concours bienveillant de la part des municipalités. Car l'Etat, en instituant les Comités d'habitations à bon marché et en édictant la loi de 1894, remaniée presque chaque année, en vue de l'encouragement de la construction neuve, de l'assainissement, de la conservation de la santé publique, se préoccupe du logement ouvrier — une des plus importantes questions sociales — et il a le devoir de s'en préoccuper. Il faut que l'Etat veille à ce que les communes fassent les travaux de voirie, d'évacuation des ordures et des eaux ménagères et, d'autre part, l'adduction d'eau potable.

En vérité, la construction de maisons individuelles et collectives, une fois remplies les conditions de salubrité et d'hygiène, devrait avoir plus d'attraits. Considérons la prospérité de la Société Lyonnaise des logements économiques. Le capital de début, en 1886, était de 200.000 francs ; il s'est élevé, en 1888, à un million ; en 1890, il a doublé ; en 1905, il s'élevait à 5 millions, et toujours le dividende distribué aux actionnaires fut de 4 %.

A. TUOTIOP.

MODIFICATIONS

au règlement des travaux communaux à Lyon.

Par une délibération du 13 février 1905, le Conseil municipal précédent a décidé que les acomptes à payer aux entrepreneurs de travaux de bâtiments communaux pouvaient s'élever jusqu'aux cinq sixièmes des travaux et fournitures effectués et régulièrement constatés et que le dernier sixième, déduction faite des honoraires du géomètre-vérificateur, serait retenu à titre de garantie jusqu'à la liquidation de l'entreprise.

Cette disposition entraîne le paiement intégral des honoraires du géomètre qui, de ce fait, n'est pas assujéti à la retenue de garantie.

Cependant, le travail du géomètre ne consiste pas uniquement dans le métré des ouvrages. En effet, la rédaction des mémoires, qui s'effectue seulement en fin d'entreprise, constitue la partie la plus importante de ce travail.

Si le géomètre venait, pour une cause quelconque, à changer de situation avant l'établissement des mémoires définitifs, l'Administration, ayant payé la totalité des honoraires, pourrait se trouver, dans certains cas, obligée de rémunérer à ses frais le nouveau géomètre qu'elle chargerait du règlement de l'entreprise.

M. le Maire estime donc que le géomètre doit, comme les architectes et les entrepreneurs, supporter la retenue de garantie.

Le Syndicat des géomètres est d'ailleurs de cet avis.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil municipal de vouloir bien prendre une délibération modifiant dans ce sens la délibération précitée du 13 février 1905.

Cette décision serait également applicable au contrôleur des travaux communaux.

❧ Prière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

PAVAGE DES RUES

avec jointoiement au bitume sans semelle de béton.

Le jointement des pavés cubiques avec du bitume a fait, en Allemagne, l'objet d'une enquête du Service des Travaux publics d'Anona. Parmi les 27 villes ayant fait des essais, 8 ont déclaré à ce service avoir obtenu de bons résultats.

A Magdebourg on a essayé, dès 1887, de jointer au bitume fondu, jusqu'à 5 centimètres de profondeur, des pavés cubiques placés sur une semelle de béton. Dans cet essai, tenté sur la place du Marché, qui est très fréquentée, on avait pour but d'arriver à maintenir les pavés dans leur position et d'éviter ainsi l'usure en forme de scie que provoque le passage des voitures toujours dans la même direction.

Après vingt-deux ans de service, le but est parfaitement atteint et, de plus, il est à remarquer que le développement de poussière, dans cette partie du pavage, est bien moindre que si les intervalles avaient été remplis avec du sable.

Les couches du béton, sous pavage, sont souvent, pour les ingénieurs des ponts et chaussées, la cause de grandes difficultés, pour atteindre les diverses canalisations situées dans le sous-sol. Pour pallier à cet inconvénient, on a également tenté, avec succès, dans ce service des travaux de Magdebourg, l'emploi d'une couche de béton de support, constituée par des dalles en béton 0 m. 25 x 0 m. 17, préparées à l'avance, posées à plat, en remplissant les intervalles avec du petit gravier. Dans les petites rues mouvementées, où la couche supportant le pavage doit être rompue sur de petites largeurs, pour les travaux à faire dans le sous-sol, ce système est à recommander ; il permet de rendre très vite le passage à la circulation, puisqu'il n'est plus nécessaire d'attendre la prise du béton. Il y a lieu de veiller, pendant l'exécution, à garnir soigneusement de graviers les intervalles des dalles, de façon à ce que celles-ci ne puissent pas remuer.

On a également recherché s'il ne serait pas possible de supprimer complètement la couche de béton supportant le pavage. En même temps que la ville de Breslau tentait, avec succès, le pavage sans béton de support, mais avec jointement au ciment, on a essayé, à Magdebourg, un pavage fait dans les mêmes conditions, mais en jointoyant les pavés jusqu'à 10 à 12 centimètres de profondeur, avec du bitume (brai d'usine à gaz) fondu, dont l'élasticité naturelle permet, en outre, d'étouffer le bruit des voitures. Ce jointoiement coûte, par mètre carré, 3 fr. 50 de moins que celui avec l'emploi du ciment, il est plus vite pratiqué et le barrage de la rue peut être raccourci de quinze jours.

Il est à noter que le bitume doit être employé par temps sec, qu'il doit être de composition telle qu'il ne durcisse, ni ne s'effrite sous l'action de la gelée et aussi qu'il ne coule pas pendant les chaleurs de l'été. Il doit provenir de fabriques connues.

Actuellement, les rues ainsi aménagées, livrées à la circulation depuis six ans, sont beaucoup préférées par la population aux rues pavées sur semelle de béton, avec jointoiement au ciment, qui sont trop bruyantes.

Le jointoiement au bitume peut être fait par des paveurs ordinaires ; on doit veiller à ce qu'ils fassent bien pénétrer le bitume fondu jusqu'à 10-12 centimètres de profondeur, condition indispensable pour que le pavage ne fasse qu'une seule dalle élastique.

Pour les rails de tramways, le pavage jointoyé au bitume présente beaucoup d'avantages ; on remarque un très léger jeu, sans inconvénient sérieux, puisque le pavage est élastique ; de plus, il devient plus aisé de remplacer les rails, parce que les pavés ne s'effondrent plus dans l'ornière du joint, comme cela se produisait avec le sable.

La chaussée, en général, reste absolument plane ; on a parfois constaté un affaissement de 1 à 2 millimètres, dans

le voisinage de trottoirs perméables, constitués par de petits pavés, simplement incrustés dans un lit de sable.

Le pavage avec bitume occasionne une certaine surcharge aux canaux des rues, pour l'écoulement des eaux ; elle est peu élevée : 5 pour 100 environ.

Au point de vue sanitaire, l'efficacité incontestable du pavage jointoyé au bitume, au point de vue de la suppression de la poussière, représente une amélioration considérable sur le pavage ordinaire, avec remplissage des intervalles au sable. Le système est maintenant étendu, dans tout le service de la ville de Magdebourg, sur 15.000 mètres carrés de rues, ce qui démontre bien que l'emploi du bitume peut remplacer la couche de béton de support.

(Zentralblatt der Bauverwaltung.)

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — Le Conseil municipal de Vichy, au cours de sa dernière séance, a approuvé les offres de M. Mercier, entrepreneur, pour la construction d'un pont sur le Sichon, pour le prix global de 50.000 francs. A été également décidé le percement du boulevard Gambetta, partant de l'avenue Victoria pour aboutir place du Catolpa. Une somme de 1.000 francs est affectée à l'exécution du projet de désensablement des puits et galeries filtrantes, à l'usine élévatoire des eaux potables.

ALPES-MARITIMES. — Au programme des futurs grands travaux de Nice figure la construction d'un hôtel des Postes et la couverture du Paillon.

DOUBS. — Le budget d'Arc-sous-Cicon prévoit une dépense de 40.000 francs pour la construction d'un chemin rural de Besongey à Prê-la-Dame. — Une somme de 9.800 francs est affectée, par la commune de Villedieu, à la construction d'un chemin rural du Dessus-des-Bellons. — La commune d'Ouhans consacre une somme de 18.000 francs à la transformation et à l'agrandissement du chalet, ainsi qu'à la construction de cabinets d'aisances et de préaux aux écoles.

SAONE-ET-LOIRE. — M. Jeannet, architecte, a établi un projet, dont le devis s'élève à 43.146 francs, pour l'établissement, à Chagny, d'un cimetière aux Pendants. — Au cours de sa dernière séance, le Conseil municipal de Serley a voté deux emprunts : le premier, de 23.000 francs, pour la construction du groupe scolaire du bourg ; le deuxième, de 20.680 francs, pour la construction du groupe scolaire du quartier des Maréchaux. — Des travaux, s'élevant à 9.000 francs, sont projetés, à Autun, pour le prolongement de la rue Changarnier.

VAUCLUSE. — Une série de travaux sont projetés à Avignon. Restauration et amélioration du Mont de Piété, 14.700 francs ; construction d'une école au hameau de l'Oseraie ; réparation et consolidation à l'Hôtel de ville, 22.000 fr. ; pavage de la route de Tarascon ; construction d'une classe supplémentaire au groupe scolaire des Rotondes.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon. Prix de Paris.

Le Jury chargé de juger le concours au Prix de Paris devant se réunir le vendredi 20 mai 1910, l'Exposition publique des travaux des concurrents peintres et sculpteurs sera ouverte, à l'Ecole des Beaux-Arts, deux jours avant le jugement, mercredi 18 et jeudi 19 mai, de 2 heures à 5 heures, et deux jours après, les vendredi 20 et samedi 21, aux mêmes

heures. Entrée par la place des Terreaux et l'escalier Nord-Est.

Décisions approbatives.

Par décret en date du 9 avril dernier, M. le Président de la République a approuvé :

1° La soumission de MM. Mathias et Croppi, en vue de travaux d'installation du chauffage à vapeur à basse pression dans le groupe scolaire de la rue Meynis ;

2° La soumission de M. Monthieux, pour l'exécution de travaux de terrassement et maçonnerie prévus dans le projet de construction d'une grille d'entrée à l'Hôtel des Invalides du Travail.

Par décret du 13 avril dernier, M. le Président de la République a approuvé :

1° La soumission de la Société industrielle anonyme des Tailleurs de pierre et Carriers réunis, dont le siège social est à Montaliou-Vercieu (Isère), en vue de l'exécution des travaux faisant l'objet du 3° lot du projet de construction de l'école maternelle de Montchat (ouvrages de pierre de taille de Villebois) ;

2° La soumission de la Société coopérative des Ouvriers ferblantiers-zingueurs de Lyon, en vue de l'exécution des travaux faisant l'objet du 12° lot du même projet de construction en ce qui concerne les ouvrages de couverture et ardoises.

Par décrets du 19 avril, M. le Président de la République a approuvé les soumissions souscrites :

1° Par la Compagnie du Gaz de Lyon, en vue de l'établissement des canalisations de gaz et des appareils d'éclairage du chemin des Ballonnieres, entre l'avenue de Saxe prolongée et le chemin vicinal de Saint-Jean-de-Dieu ;

2° Par MM. Bertholet et Durand-Daudet, en vue de l'exécution de travaux de pierre de taille dure formant le 2° lot du 3° groupe des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche ;

3° Par M. Baudin, en vue de l'exécution des travaux de construction d'un four pour l'incinération des immondices au cimetière de la Croix-Rousse.

Caisse métallique fermée pour l'enlèvement des immondices à Lyon.

L'Administration municipale ayant l'intention de prescrire l'emploi de caisses métalliques fermées pour l'enlèvement des immondices, MM. les Entrepreneurs que cette question pourrait intéresser, sont invités à faire parvenir à la Mairie centrale, au plus tard le 31 mai 1910, le type de récipient dont ils proposent l'adoption.

Tous renseignements utiles sur les formes et dimensions exigées pour le nouveau récipient seront fournis à MM. les Entrepreneurs par le service municipal de la Voirie, rue Bellecordière, 28, Lyon.

Un architecte lyonnais en Amérique.

Le président Taft vient d'inaugurer à Washington le palais édifié pour abriter le bureau international des Républiques américaines. On sait que ce bureau a été créé par la Conférence panaméricaine, avec mission de centraliser les renseignements concernant les républiques du Nouveau Monde et de favoriser le développement des relations entre ces Etats.

Le nouveau palais, construit en marbre blanc, s'élève près de la Maison-Blanche. Il a coûté 5 millions. L'architecte du palais est M. Paul Cret, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, professeur d'architecture à l'Université de Philadelphie.

Vacance de Chaire du cours de Travaux publics à l'Ecole Centrale A. et M.

Par décision en date du 3 mai 1910, le ministre du commerce et de l'industrie a déclaré vacante, à dater du 1^{er} octobre 1910, la chaire du cours des travaux publics, en trois

sième année, à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris.

Les candidats devront, dans le délai d'un mois et demi, à dater du 4 mai, adresser leur demande et leurs titres à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris.

Hospices civils de Lyon

Adjudication, le mardi 24 mai 1910, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à deux heures, pardevant M^e Berger, notaire, de la Terre de la Darnaise, dépendant du Domaine Cornuty, à Vénissieux (Rhône).

Surface : 4 hectares 24 ares 82 centiares. Mise à prix : 16.000 francs. Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

La fixation de la pensée.

La pensée est fugitive. Et cependant la pensée du moment peut faire si souvent, pour plus tard, un joli souvenir !

Pouvoir la fixer à la minute même, c'est un élément du bonheur à venir. On peut donner en étrennes, aux êtres aimés, un peu de bonheur en leur offrant l'Onoto, le simple, le fidèle et sûr porte-plume à réservoir.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

ENTREPRENEURS DE CHALON-SUR-SAONE

L'Assemblée générale des Entrepreneurs de bâtiments et travaux publics de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône a procédé à l'élection du bureau du Syndicat, qui se trouve composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Denier, entrepreneur de plâtrerie ;
Vice-présidents : MM. Privat père, entrepreneur de maçonnerie ; Patricot, entrepreneur de plomberie ;
Secrétaire général : M. Renaud, entrepreneur de charpente ;
Secrétaire-adjoint : M. Dubois, entrepreneur de serrurerie ;
Trésorier : M. Lelu, entrepreneur de peinture ;
Syndics : MM. Beauger, Guillemin, Forêt, Peyronnet.

ENTREPRENEURS DU DOUBS

Dans son Assemblée, la Chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics du département du Doubs a composé ainsi son bureau pour l'année 1910 :

Président : M. Raffour ;
Vice-président : M. D. Micciolo ;
Secrétaire : M. Mathieu ;
Secrétaire-adjoint : M. J. Pacaud ;
Trésorier : M. Desservy ;
Trésorier-adjoint : M. Rouge.

ENTREPRENEURS DE LA COTE-D'OR

La Chambre syndicale des Entrepreneurs en bâtiments et de travaux publics du département de la Côte-d'Or a, dans son Assemblée générale, renouvelé son Bureau de la manière suivante pour 1910 :

Président : M. Jobin, entrepreneur de menuiserie ;
Président honoraire : M. Charvy, entrepreneur de charpente ;
Vice-présidents : MM. Gaudot, entrepreneur de maçonnerie, Chabrat, entrepreneur de maçonnerie ;
Secrétaire : M. Devillebichot, entrepreneur de maçonnerie ;
Secrétaire-adjoint : M. Chabrat fils, entrepreneur de maçonnerie ;
Trésorier : M. Chaumont, entrepreneur de serrurerie ;
Trésorier-adjoint : M. Trapon, entrepreneur de plâtrerie ;
Rapporteur : M. Fontaine-Souverain, entrepreneur de menuiserie.

FÉDÉRATION CENTRALE DU BATIMENT

Dans son Assemblée générale du 4 avril, la Fédération

centrale des Chambres syndicales du Bâtiment et des Travaux publics a ainsi constitué son bureau et son Comité directeur pour 1910 :

Président honoraire : M. L. Soulé.

Président : M. Villemain.

Vice-présidents : M. Fougerolle ; M. Boissière, de Rouen.

Secrétaire général : M. Launey.

Trésorier : M. Despagnat.

Secrétaires : M. Leclerc, membre du Conseil de la Chambre syndicale de Peinture (Paris) ; M. Launé (de l'Oise).

Membres : MM. Alline, d'Argenteuil ; Ambaud, du Havre ; Bernard, de Bourges ; E. Borderel ; J. Borderel ; Briais, de Melun ; Brunel, de Rouen ; Dévillelette ; Duthell (Pavage, Paris) ; Gallotti ; Giffaut ; Leroy (des Entrepreneurs suburbains du Bâtiment de la Seine) ; Marichal, de Corbeil ; Minard ; Ployé (de Provins).

Les Voies de Communication à Lyon

et dans les grandes villes

S'il est une loi qui vient à son heure, c'est bien la loi Beauquier imposant enfin aux villes un plan d'ensemble pour les quartiers neufs dont l'expansion semble être aujourd'hui uniquement réglée par le hasard ou le bon plaisir. Il est vraiment extraordinaire qu'avec la circulation intense actuelle, le développement des tramways et l'usage si répandu de la bicyclette et de l'automobile, on suive encore en matière de voirie les errements d'il y a cinquante ans. On copie plus ou moins bien ce qu'ont fait, à l'époque, Haussmann et Vaisse, sans songer que les besoins de la vie ont changé, et qu'à des besoins nouveaux correspondent des exigences nouvelles ; alors qu'une administration prévoyante devrait construire pour l'avenir, on sait à peine répondre aux nécessités du présent.

C'est ainsi qu'à Lyon nous en sommes encore, sauf une heureuse exception, à établir des chaussées de 10 ou 11 mètres de large et des avenues de 25 ou 27 mètres au maximum. Il n'y a cependant qu'à circuler sur le cours Gambetta ou l'avenue de Saxe pour voir que ces artères de nos quartiers neufs sont aujourd'hui déjà insuffisantes. Voitures lourdes et camions empruntent continuellement, et trop souvent à contre-sens, le milieu de la chaussée qui devrait être réservé aux tramways et aux véhicules à grande vitesse : les

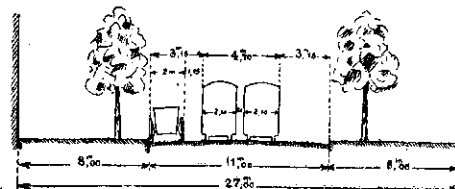


FIG. 1. — Avenue de Saxe, 27 mètres.

voituriers ont, d'ailleurs, une excuse, c'est que les bas-côtés sont occupés par les voitures en stationnement et que, même s'ils sont libres, leur pente accentuée du côté du trottoir rend peu commode la circulation des lourds véhicules. Enfin, croiser ou dépasser une autre voiture est une opération difficile, sinon dangereuse, et il suffit de peu de chose pour créer un engorgement de la voie publique.

La largeur minima d'une chaussée de grande circulation doit être déterminée en tenant compte de trois zones doubles,

affectées l'une à la circulation des tramways ou véhicules à grande vitesse, la seconde à celle des voitures lourdes à vitesse réduite, la troisième au stationnement le long des trottoirs, et ceci dans chaque sens.

La largeur moyenne d'un véhicule est d'environ 2 mètres, et on doit réserver entre deux véhicules un jeu de 50 centimètres : nous trouvons ainsi un espace de 2×2^m50 pour les véhicules en stationnement et un espace égal de 2×2^m50 pour les voitures à vitesse réduite : ceci fait déjà 10 mètres. Reste la largeur nécessaire au passage des tramways et véhicules à grande vitesse. A Lyon, le gabarit des tramways est de 2^m10 , mais déjà plusieurs lignes suburbaines de pénétration (Miribel, Sault-Brénaz, Saint-Jean-de-Bourney) ont été concédées avec des gabarits de 2^m20 et 2^m30 : ce chiffre devrait même être augmenté à l'avenir et atteindre au moins 2^m50 . Cette augmentation n'a rien d'anormal, puisqu'aux Etats-Unis on arrive couramment à 2^m60 , et plus ; elle procure de notables avantages en augmentant le confort et la capacité des voitures. En effet, une voiture motrice du type Perrache-

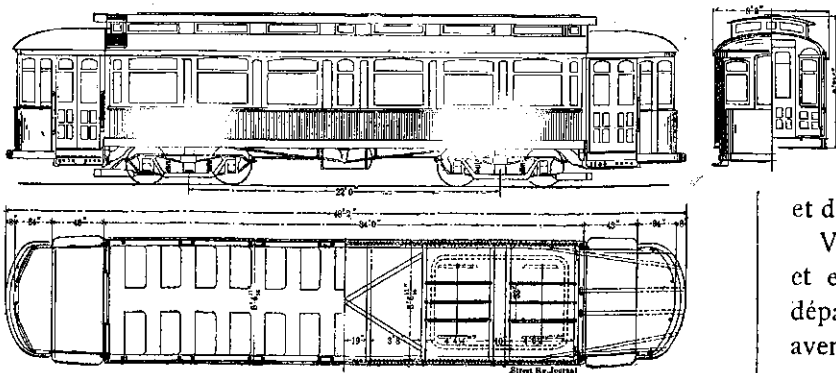


Fig. 2. — Type de tramway urbain du Chicago City Railway.

Plan, coupe et élévation,

Longueur de la voiture 14^m700 ; largeur 2^m690

Brotteaux, de 47 places (21 assises et 26 debout), offrirait avec 2^m50 de large et la même longueur 28 places assises et 32 debout sur les plateformes, soit 60 places : il en serait de même pour les remorques. Pour une longueur de train donnée, et, par conséquent, à encombrement sensiblement égal, on augmenterait la capacité des voitures et principalement le nombre des places assises. La largeur de la chaussée nécessaire aux tramways serait donc de 2×2^m50 , soit 5 mètres, plus le jeu de 50 centimètres entre les deux voies, soit 5^m50 . On obtient ainsi 15^m50 pour largeur totale de la chaussée, ou pour arrondir le chiffre, 16 mètres. Il faut remarquer aussi que l'on a aujourd'hui une tendance générale à augmenter la largeur des camions et voitures de livraison, aussi bien à chevaux qu'automobiles, et que souvent aussi on est amené à placer des candélabres dans l'axe de la chaussée. Pour ces diverses raisons, la largeur de 16 mètres n'a rien d'excessif et doit être prise comme largeur-type de la chaussée de nos avenues.

Pour faciliter la circulation sur les chaussées, on ne devra leur donner que le bombement strictement nécessaire à l'écoulement des eaux ; dans nos avenues actuelles, ce bombement est souvent exagéré : la pente excessive des bas-côtés rejette les véhicules contre la bordure du trottoir. Il serait peut-être également intéressant de chercher à diminuer l'effort de traction des véhicules en faisant pour les voitures des

voies de roulement analogues aux voies de tramways. Tout le monde a remarqué, en effet, que les véhicules pesamment chargés ont l'habitude de suivre les rails des trams pour diminuer les cahots et l'effort de traction : pourquoi, alors,

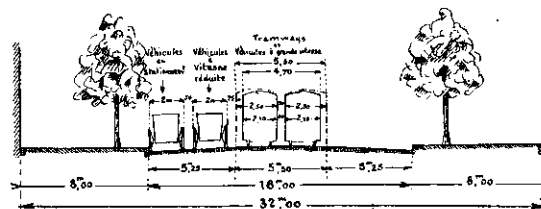


Fig. 3. — Avenue type de 32 mètres.

ne pas essayer de créer ainsi des voies de roulement formées de vieux rails peu coûteux d'achat. Ce système n'aurait pas, d'ailleurs, le mérite de la nouveauté ; il est renouvelé des Romains et s'est perpétué jusqu'à nos jours dans certaines villes d'Italie où des dalles de pierre servent de voies de roulement dans les rues.

Quant aux trottoirs, on pourrait conserver la largeur actuellement en usage qui semble pouvoir suffire à la circulation, soit 6 mètres pour les avenues non plantées et 8 mètres pour les avenues plantées.

On arrivera donc ainsi à une largeur totale de $16 + 2 \times 6 = 28$ mètres pour une avenue sans arbres, et de $16 + 2 \times 8 = 32$ mètres pour celles plantées d'arbres.

Voilà donc les largeurs qui conviennent aux voies modernes, et encore ces dimensions sont un minimum très souvent dépassé aujourd'hui. Nous sommes déjà loin, cependant, des avenues nouvelles de Lyon parcimonieusement établies à 25 mètres de large par suite d'une économie mal comprise et dont la largeur n'est pas même suffisante pour la circulation actuelle. Il faudrait bien, cependant, que les pouvoirs publics songent qu'une voie, une fois tracée et bâtie, ne peut plus s'élargir par la suite suivant les besoins du moment. Nos édifices modernes sont construits assez solidement pour durer au moins un ou deux siècles, alors que du train où vont les choses on ne peut se faire une idée de l'intensité de la circulation dans cent ou deux cents ans. La simple prudence demande donc d'avoir des conceptions un peu larges, et ceci même dans le seul but d'une économie bien comprise : sous prétexte de réduire les dépenses actuelles de quelques milliers de francs, l'Administration municipale s'expose d'une façon presque certaine à dépenser quelques millions dans quarante à cinquante ans pour effectuer des travaux que les nécessités de la vie de la cité rendront alors indispensables. Nous savons, en effet, à Lyon, ce que coûtent les expropriations et transformations : les quartiers Grôlée, la Martinière ou autres nous l'ont montré, et cette considération devrait, au moins, servir de leçon pour l'avenir.

(A suivre)

Antoine PALLIÈRE,

Ingénieur des Arts et Manufactures.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 23 Avril au 10 Mai 1910

Chemin de Josaphat. Hangar. Propr., M. Brun. Entrepr., M. Nony, chemin de la Colombière.

Quai de la Charité, 39. Hangar. Propr., M. Blanc. Entrepr., M. Rivière, rue Ravat, 21.

Rue des Prés, 16. Exhaussement. Propr., M. Suan, rue des Prés, 16.
Rue Masséna, 22. Propr., M. Rolland. Entrepr. MM. Boutinaud
et C^{ie}, montée des Carmélites, 19.

Place Trion, angle du chemin de la Favorite. Hangar. Propr.,
M. Brevet, chemin de la Demi-Lune, 7-9.

Rue Bichat, 4. Hangar. Propr., MM. Descours, Cabaud et C^{ie}.
rue Penthievre, 5.

Chemin Saint-Maurice, 44 bis. Hangar. Propr., M. Teste.

Place Dumas-de-Loire, 9. Maison. Propr., M. Charpentier, rue Saint-
Georges, 100.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

13 Mai 1910

DROITS D'ACCISE EN SUS
100 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	160 »	167 50
— en planche rouge	195 »	200 »
— — — jaune	160 »	165 »
Etain Banca en lingots	405 »	410 »
— Billiton et détroits en lingots	400 »	405 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— œuvre : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	56 »	57 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	75 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	205 »	215 »
— laminé	330 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 50	23 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 28 avril. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de
Lyon. Fourniture de produits réfractaires. Soumissionnaires : Société des
forces et Aciéries de la Marine et d'Homécourt; MM. F. Bony; A. Valla-
bréque; L. Prost; F. Labesse; Berger calet et fils. — Adjud., M. Michel
Berger, à Givors (Rhône).

Rhône. — 7 mai. — *Mairie de Fontaines-sur-Saône.* — Agrandisse-
ment de l'école de filles. 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille,
ciments et couverture. Montant, 7.938 fr. 28. Soumissionnaires : MM. Martin,
4 p. 100. — J. Deaudon, 5 p. 100. — J.-B. Couty, 6 p. 100. — Lepetit, 6 p.
100. — Adjud., M. Eugène Jouanneaud, à Fontaines-sur-Saône, 7 p. 100 de
rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 2.142 fr. 48. Soumissionnaires : M. G.
Feuillet, 1 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais, p. 100, non atteint.
— 3^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.435 fr. 42. Soumissionnaires :
MM. A. Peschard, 9.89 p. 100. — J. Berthet, 10 p. 100. — Adjud., M. Fran-
çois Bourrin, à Fontaines-sur-Saône, 16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menui-
serie. Montant, 1.840 fr. 95. Non adjugé. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, mar-
brerie, fumisterie, vitrerie. Montant, 1.612 fr. 84. Soumissionnaires : MM. J.
Dargaud, 1.50 p. 100. — Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-
peinture, 11 p. 100. — G. Lalive, 14 p. 100. — J. Catella, 14 p. 100. —
Adjud., M. Lucien Catella, à Fontaine-sur-Saône, 16 p. 100 de rabais. —
6^e lot. Zinguerie, plombierie. Montant, 286 fr. 40. Non adjugé.

Ain. — 4 mai. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1^{er} et
2^e lots. Non adjugés. — 3^e lot. Montant, 2.680 fr. Adjud., M. Aimé Dubois-
set, à Viriat, 11 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Montant, 3.830 fr. Adjud., M. Aimé
Duboisset, 6 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Montant, 6.020 fr. Adjud., M. Aimé
Duboisset, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Montant, 4.150 fr. Adjud., M. Anto-
nin Sigrand, à Ambérieu-en-Bugey, 5 p. 100 de rabais après tirage au sort.
— 7^e lot. Montant, 3.733 fr. Adjud., M. Auguste Midal Monnet, à Saint-
Denis-en-Bugey, 5 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Montant, 5.560 fr. Adjud., M.
Aimé Duboisset, à Viriat, 4 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Montant, 1.500 fr.
Adjud., M. Aimé Duboisset, 4 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Montant, 2.560 fr.
Adjud., M. Jacques Bombard, à Laciuse, commune de Montreuil, 2 p. 100 de
rabais. — 11^e lot. Montant, 5.170 fr. Adjud., M. Justin Bourbon, à Sathonay-
Camp, 1 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Montant, 3.650 fr. Adjud., M. Abel fils,
à Bourg, 7,1 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Montant, 3.520 fr. Adjud., M. An-
tonin Sigrand, à Ambérieu-en-Bugey, 6 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Montant,
2.716 fr. Adjud., M. Jean-Baptiste Faure, à Pont-d'Ain, 4 p. 100 de rabais.
— 15^e lot. Montant, 4.600 fr. Adjud., M. Clément Gamet, à Maillat, 6,5 p. 100
de rabais. — 16^e lot. Montant, 4.390 fr. Adjud., M. Charles Pellet, à Cha-
tillon-de-Michaille, 10 p. 100 de rabais. — 17^e et 18^e lots. Non adjugés. —
19^e lot. Montant, 2.893 fr. 75. Adjud., M. Marius Burdinat, à Belley, prix du
bordereau. — 20^e lot. Montant, 2.952 fr. Adjud., M. Marius Burdinat, prix
du bordereau.

Allier. — 26 avril. — *Mairie de Châtel-de-Neuvre.* — Chemin vicinal
ordinaire, 2, de Châtel-de-Neuvre à Meillard. Construction sur 3.633 m. 02.
Montant, 16.200 fr. Soumissionnaires : MM. J. Dupré, 7 p. 100. — H. Mar-
chands, 14 p. 100. — Adjudic., M. Louis Soupizet, au Theil, 9 p. 100 de
rabais.

Alpes-Maritimes. — 2 mai. — *Mairie de Nice.* — Construction d'égouts.
1^{er} lot. Prolongement du collecteur général des égouts (1^{re} partie). Montant,
412.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chapon frères, 10 p. 100. — A. Deiro,
10 p. 100. — Groppo frères, 15 p. 100. — M. Charlois, 15 p. 100. — F. Gerbin,

19 p. 100. — C. Vassalo, 21 p. 100. — A. Faraut, 28 p. 100. — Sciarra et
Lone, 28 p. 100. — C. Charmetton, 29 p. 100. — F. Faraut, 29 p. 100. — B.
Desgeorges, 31 p. 100. — A. Biguet, 31 p. 100. — L. Desflaches, 36 p. 100.
— Adjud., M. Bernardin Martino, 6, rue Gendarmerie, à Nice, 45 p. 100 de
rabais. — 2^e lot. Prolongement du collecteur général des égouts (2^e partie).
Montant, 388.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chapon frères, 8 p. 100. — E.
Vidy, 11 p. 100. — L. Calamand, 11 p. 100. — Groppo frères, 15 p. 100. —
M. Charlois, 18 p. 100. — F. Gerbin, 22 p. 100. — T. Comte, 25 p. 100. —
A. Faraut, 30 p. 100. — Sciarra et Lone, 30 p. 100. — A. Bottin, 30 p. 100.
— C. Charmetton, 31 p. 100. — F. Faraut, 32 p. 100. — A. Biguet, 33 p. 100.
— B. Desgeorges, 33 p. 100. — Adjud., M. Lucien Desflaches, 105, rue Louis-
Guérin, à Lyon-Villeurbanne, 38 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction du
réseau d'égouts du quartier Sainte-Hélène. Montant, 338.000 fr. Soumission-
naires : MM. Groppo frères, 8 p. 100. — Chapon frères, 12 p. 100. — F.
Faraut, 12 p. 100. — F. Gerbin, 26 p. 100. — Sciarra et Lone, 30 p. 100. —
C. Charmetton, 33 p. 100. — Adjud., M. A. Biguet, avenue Boriglione, 7, à
Nice, 35 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Fourniture des tuyaux en fonte pour le
déversement du collecteur général en mer. Montant, 72.000 fr. Adjud., Société
des Hauts-Fourneaux de Pont-à-Mousson, 1 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 1^{er} mai. — *Mairie d'Etables.* — Construction d'une école.
Montant, 16.140 fr. 64. Adjud., M. Emile Bouvier, à Saint-Victor, 1 p. 100 de
rabais.

Ardèche. — 1^{er} mai. — *Mairie de Saint-Julien-du-Gua.* — Con-
struction d'une école mixte au hameau de Grézière. Montant, 10.075 fr.
Adjud., M. Camille Dumas, à Saint-Etienne-de-Boulogne, prix du devis.

Côte-d'Or. — 23 avril. — *Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine.* —
Baigneux-les-Juifs. Appropriation d'une école. Montant, 6.952 fr. 38. Adjud.,
M. Chouardot, à Baigneux-les-Juifs, prix du devis.

Côte-d'Or. — 28 avril. — *Mairie de Dijon.* — Etablissement d'un égout
en tuyaux de ciment. Montant, 7.500 fr. Adjud., Société des agglomérés de
Bourgogne, Port du Canal, à Dijon, 12 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 28 avril. — *Mairie de Dijon.* — Fourniture de chaux et
ciment nécessaires au service de la voirie, pendant les années 1910, 1911,
1912. Montant, 1.000 fr. Non adjugé.

Côte-d'Or. — 28 avril. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de repavage de
la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville. Montant, 29.000 fr. Soumissionnaires :
MM. J. Platret. — Société anonyme des porphyroïdes des Vosges. — Société
française des granits de Saulxures-sur-Moselotte, prix du devis. — MM. J.
Conord, 0,01 p. 100. — Peroux, 0,01 p. 100. — E. Martin, 1 p. 100. — Adjud.,
M. André Martin, rue de Rivoli, 13, à Dijon, 2 p. 100 de rabais.

Doubs. — 11 mai. — *Préfecture.* — Travaux communaux et vicinaux.
1^{er} lot. Montant, 2.223 fr. 37. Adjud., M. Chaize Jean, à Montferrand, prix
du devis. — 2^e lot. Montant 4.068 fr. 30. Adjud., M. Pauset Jean-Baptiste,
à Fontain, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montant, 11.803 fr. 34. Adjud., M.
Bozzonetti, à La Chapelle (Jura), 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Montant,
1.257 fr. 55. Adjud., M. Peuchot François, à Besançon, 8 p. 100 de rabais. —
5^e lot. Montant, 7.174 fr. 06. Adjud., M. Perrot Henri, à Torpes, 6 p. 100
de rabais. — 6^e lot. Montant, 12.172 fr. 13. Adjud., M. Vial Pierre, à Vuil-
lafans, 2 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Montant, 11.671 fr. 33. Adjud., M. Mira
Etienne, à Lavans-Vuillafans, prix du devis. — 8^e lot. Montant, 58.036 fr. 46.
Adjud., M. Porini Gabriel, à Besançon, 7 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Montant,
1.455 fr. 34. Adjud., M. Peuchot François, 7 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Mon-
tant, 965 fr. Adjud., M. Coudry Charles, à Besançon, 5 p. 100 de rabais. —
11^e lot. Montant, 1.338 fr. 38. Adjud., M. Peuchot, à Besançon, 6 p. 100 de
rabais. — 12^e lot. Montant, 2.301 fr. Adjud., M. Cerrutti Stéphane, à Saint-
Vit, prix du devis.

Doubs. — 11 mai. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande
communication. — 1^{er} lot. Byans. Chemin n° 13. Reconstruction du pont sur
la rivière du Doubs. Terrassements et maçonneries. Montant, 10.760 fr. 48.
Non adjugé. — 2^e lot. Tablier métallique. Montant, 55 100 fr. Soumission-
naires : M. E. Magnard, 5 p. 100 d'augmentation. — M. C. Dérobert, 7 p. 100.
Adjud., Forges de Franche-Comté, à Besançon, 13 p. 100 de rabais. — 3^e lot.
Appenias. Chemin n° 29. Réparation de deux ponceaux et substitution de
talus de remblais aux murs de soutènement en ruine des abords, sur 76 m
Montant, 3 100 fr. Adjud., M. Numa Dodivers, à Blussans, prix du devis.

Drôme. — 27 avril. — *Sous-préfecture de Montélimar.* — Teyssières.
Chemin vicinal ordinaire. Construction. Montant, 20.800 fr. Soumissionnaires :
MM. Serratrice, Archimbaud, Lombard, prix du devis. — MM. Caraccio
Efsio, 1 p. 100. — Michel, 2 p. 100. — Adjud., M. Caraccio Second, à Bégude-
de-Mazenc, 3 p. 100 de rabais.

Drôme. — 28 avril. — *Sous-préfecture de Nyons.* — Villebois. Chemin
vicinal. Construction. Montant, 21 900 fr. Adjud., M. Serratrice, à Rémuzat,
prix du devis.

Drôme. — 30 avril. — *Sous-préfecture de Die.* — Travaux vicinaux. —
1^{er} lot. Beaufort. N° 3. Construction sur 1.185 m. 83. Montant, 11.500 fr.
Soumissionnaires : MM. S. Caraccio, 1 p. 100. — G. Serratrice, 1 p. 100. —
J. Vanoni, 1 p. 100. — Adjud., M. Efsio Caraccio, à Crest, 3 p. 100. — 2^e lot.
Boule. N° 3. Construction sur 1.140 m. Montant, 9.000 fr. Soumissionnaires :
MM. G. Serratrice, 4 p. 100. — A. Coissieux, 4 p. 100. — J. Vanoni, 4 p. 100.
— J. Guala, 4 p. 100. — E. Caraccio, 5 p. 100. — F. Combel, 18 p. 100. —
E. Penot, 21 p. 100. — E. Moutet, 23 p. 100. — Adjud., M. Jean Chevillon, à
Boule, 29 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Lesches. N° 1. Construction sur 3.274 m. 22.
Montant, 32.000 fr. Soumissionnaires : MM. E. Moutet, E. Caraccio, prix
du devis. — MM. J. Vanoni, 1 p. 100. — J. Guala, 1 p. 100. — S. Caraccio,
1 p. 100. — Adjud., M. Gustave Serratrice, à Rémuzat, 2 p. 100 de rabais.
— 4^e lot. Miscon. N° 1. Construction sur 1.359 m. 33. Montant, 19.650 fr. Sou-
missionnaires : MM. S. Caraccio, G. Serratrice, prix du devis. — MM. E.
Moutet, 1 p. 100. — E. Penot, 1 p. 100. — E. Caraccio, 1 p. 100. — Adjud.,

M. Joseph Guàla, à Die, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Motte-Chalangeon. Construction sur 1.342 m. Montant, 12.600 fr. Soumissionnaires: MM. G. Seratrice, J. Beaumont, prix du devis. — Adjud., M. Joseph Guàla, à Die, 1 p. 100 de rabais.

Drôme. — 3 mai. — *Préfecture.* — Travaux sur routes et chemins. — 1^{er} lot. Montant, 1.850 fr. Adjud., M. Charles Chamblard, à Mercuro, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 5.100 fr. Adjud., M. Alizon, à Saint-Paul-3-Châteaux, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montant, 7.170 fr. Adjud., M. Jules Gelus, à Breu, 11 p. 100 de rabais. — 4^e et 5^e lots. Non adjugés. — 6^e lot. Montant, 13.300 fr. Adjud., M. Jérémie Beaumont, à Estabiet, 3 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Jean Vellas, à Valence, 22 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Montant, 6.200 fr. Adjud., M. Augustin Bastian, à Saint-Paul-3-Châteaux, 6 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Montant, 16.500 fr. Adjud., M. Jules Jaffaux, à Valence, 6 p. 100 de rabais.

Gard. — 1^{er} mai. — *Mairie de Vers.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie, marbrerie, planchers, charpente, couvertures, dallages, carrelages. Montant, 27.821 fr. Soumissionnaires: M. P. Michel, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. C. Abauzit, 1 p. 100. — G. Chazet, 2 p. 100. — L. Mazoyer, 7,25 p. 100. — Adjud., M. Joseph Chazet, à Vers, 11,25 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie, peinture, vitrerie, zinguerie, plomberie. Montant, 5.605 fr. Soumissionnaires: MM. G. Martin, 4 p. 100. — A. Pastret, 5 p. 100. — F. Hermitte, 7 p. 100. — H. Condé, 9,55 p. 100. — G. Bouchet, 13 p. 100. — J. Crespin, 13,10 p. 100. — Adjud., M. Ernest Gauhier, à Remoulins, 17 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 30 avril. — *Mairie d'Aiguilles.* — Hôpital-hospice. Réparations, transformations, construction d'annexes. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries, gros fers, plâtrerie, assainissement, charpente et couverture. Montant, 19.500 fr. Non adjugé. — 2^e lot. Menuiserie quincaillerie. Montant, 3.800 fr. Adjud., M. Pierre Sinistère, boulevard de la Liberté, à Gap, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 2.100 fr. Adjud., M. F. Borel, à Guillestre, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Peinture. Montant, 2.100 fr. Adjud., M. Valentin Fournier, à Gap, 6 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 23 avril. — *Mairie d'Annecy.* — Transfert de l'école primaire supérieure. Montant, 12.867 fr. 15. Adjud., M. Faletto, à Annecy, 17 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 26 avril. — *Préfecture.* — Route nationale n° 202. Construction d'un égout. Montant, 9.000 fr. Adjud., M. Serpollet, à Thonon, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 26 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Montant, 20.000 fr. Adjud., M. Dazza, à Publier, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 23.200 fr. Adjud., M. Guelpa, à Annecy-le-Vieux, prix du devis. — 3^e lot. Montant, 47.000 fr. Adjud., M. Monateri, à Jonzier-Epagny, prix du devis. — 5^e lot. Montant, 10.700 fr. Adjud., M. Vaglio, à Marignier, 6 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Montant, 9.600 fr. Adjud., M. Massera, à Saint-Gervais, 16 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Montant, 27.600 fr. Adjud., M. Guelpa, 11 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Montant, 12.100 fr. Adjud., M. Serratrice, à Mouxy (Savoie), 3 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Montant, 9.500 fr. Adjud., M. Loro, à Doussard, prix du devis. — 10^e lot. Montant, 12.500 fr. Adjud., M. Mariettis, à Saint-André-Rumilly, 1 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Montant, 3.100 fr. Adjud., M. Druge, à Saint-Jorioz, 6 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Montant, 2.960 fr. Adjud., M. Riondel, aux Clefs, prix du devis. — 13^e lot. Montant, 15.400 fr. Adjud., M. Roch, à Cluses, 18 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Montant, 4.500 fr. Adjud., M. Vaglio, 2 p. 100 de rabais. — 16^e lot. Montant, 13.250 fr. Adjud., M. Payot, aux Houches, 12 p. 100 de rabais. — 18^e lot. Montant, 13.069 fr. Adjud., M. Massera, 5 p. 100 de rabais. — 20^e lot. Montant, 5.400 fr. Adjud., M. Mogenet, à Annemasse, 11 p. 100 de rabais. — 21^e lot. Montant, 8.300 fr. Adjud., M. Pinchon, à Monnetier-Mornex, 1 p. 100 de rabais. — 23^e lot. Montant, 15.900 fr. Adjud., M. Guelpa, 1 p. 100 de rabais. — 25^e lot. Montant, 7.700 fr. Adjud., M. Neplaz, à Thonon, prix du devis. — 26^e lot. Montant, 3.500 fr. Adjud., M. Neplaz, prix du devis. — 27^e lot. Montant, 10.285 fr. Adjud., M. Michaud, à Montrond, 8 p. 100 de rabais. — 28^e lot. Montant, 12.500 fr. Adjud., M. Villet, à Cerveaux, prix du devis. — 29^e lot. Montant, 9.700 fr. Adjud., M. Neplaz, prix du devis. — 4^e, 14^e, 17^e, 19^e, 22^e et 24^e lots, non adjugés.

Hérault. — 3 mai. — *Hôpital mixte de Béziers.* — Construction d'un hôpital. — Groupement A. Comprenant les pavillons des payants, des tuberculeux, des tuberculeux, des fiévreux, des fiévreuses, des blessés et des blessées. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 11.760 fr. 04. Adjud., M. Raymond Singla, avenue de Pézenas, 94, à Béziers, 36,15 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 42.716 fr. 22. Adjud., M. Mas-Gayet, rue Argenterie, 48, à Béziers, 43,60 p. 100 de rabais. — Groupement B. Comprenant les pavillons de la maternité, de la chirurgie, des enfants, de l'ophtalmologie, des services généraux, de l'hydrothérapie et les galeries. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, couverture, plâtrerie. Montant, 214.709 fr. 65. Adjud., M. Alban Arblade, avenue de Pézenas, 60, à Béziers, 15,30 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 43.389 fr. 41. Adjud., M. Joseph Pujol, rue Ernest-Renan, 21, à Béziers, 13 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 24.599 fr. 96. — Adjud., M. Louis Leclair, avenue de Toulouse, 18, à Béziers, 32,01 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 63.056 fr. 26. Adjud., M. Fulbert Molinas, rue Philonarde, 90, à Avignon, 20,60 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 21.854 fr. 22. Adjud., Mme veuve Singla, rue de l'Abattoir, à Béziers, 33 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 25.564 fr. 55. Adjud., M. Gaston Roques, rue du Coq, 14, à Béziers, 43,55 p. 100 de rabais. — Groupement C. Comprenant les pavillons de la directrice, de l'économe, des cheftaines, des isolés, des isolées, de la buanderie, de la désinfection, de l'autopsie, du concierge, des aliénés et des vénériennes, les murs de clôture et la ferme. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, couverture et plâtrerie. Pre-

mière entreprise: directrice, économe, cheftaines, isolés, isolées, buanderie. Montant, 140.831 fr. 20. Adjud., M. Viguier, 5, rue Saint-Jacques, à Béziers, 16,30 p. 100 de rabais. — Deuxième entreprise: ferme, désinfection, autopsie, concierge, aliénés, vénériennes et murs de clôture. Montant, 134.940 fr. 70. Adjud., M. Pierre Viguier, rue Saint-Jacques, 5, à Béziers, 18,25 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 41.788 fr. 28. Adjud., M. Joseph Pujol, rue Ernest-Renan, à Béziers, 13 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 28.431 fr. 90. Adjud., M. Louis Leclair, avenue de Toulouse, 18, à Béziers, 32,01 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 36.805 fr. 82. Adjud., M. Guillaume Moulis, rue Corneille, 4, à Béziers, 20,20 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 10.163 fr. 44. Adjud., Mme veuve Singla, rue de l'Abattoir, à Béziers, 33 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 24.264 fr. 40. Adjud., M. Gaston Roques, rue du Coq, 14, à Béziers, 43,55 p. 100 de rabais. — Groupements B et C. 2^e lot. Béton armé. Montant, 37.074 fr. 47. Adjud., M. Maurice Tricon, administrateur de la Société des grands travaux en béton armé, 95, rue de Prony, Paris, 10 p. 100 de rabais. — Lot D. Escaliers intérieurs. Montant, 6.678 fr. 10. Adjud., M. Pierre Viguier, rue Saint-Jacques, 5, à Béziers, 5 p. 100 de rabais. — Lot E. Canalisations, égouts. Montant, 9.955 fr. Adjud., M. Pierre Viguier, rue Saint-Jacques, 5, à Béziers, 5 p. 100 de rabais. — Lot J. Terrassements généraux. Montant, 47.280 fr. Adjud., M. Arban Arblade, avenue Pézenas, 60, à Béziers, 22 p. 100 de rabais.

Isère. — 30 avril. — *Préfecture de Grenoble.* — Chemin de fer de La Mure à Gap avec embranchement du Pont-du-Prêtre à Valbonnais. Fourniture du matériel voie de 1 mètre à traction électrique. — 1^{er} lot. Rails en acier du type Vignole, de 25 kil. le mètre courant, éclisses, selles de joints et selles arrêts. Rails 4.450 tonnes, éclisses 280 tonnes, selles de joints 75 tonnes, selles arrêts 41 tonnes. Montant, 1.060.000 fr. Adjud., MM. Schneider et Cie, au Creusot, 0,02 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Rails Broca de 38 kil. le mètre courant et éclisses correspondantes. Rails 280 tonnes, éclisses 10 tonnes. Montant, 70.000 fr. Adjud., Hauts-Fourneaux et Forges de Denain et d'Anzin, 0,01 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Boulons, tirefonds et entretoises. Boulons d'éclisses 28 t. 800, boulons d'entretoises et de selles arrêts 5 t. 300, tirefonds 181 t. 900, entretoises, 11 t. 100. Montant, 100.000 fr. Adjud., Forges de Franche-Comté, à Besançon, 18 p. 100 de rabais. 2 lots de 10.000 traverses. Adjud., MM. Plasson et Baudry, à Chamalières (P.-de-D.), 4 p. 100 de rabais. — 2 lots de 10.000 traverses. Adjud., MM. Beaumartin, à Bordeaux, de 1 lot à 5 p. 100 et de 1 lot à 7 p. 100 de rabais. — 4 lots de 10.000 traverses. Adjud., M. Baptiste Guignon, à Langogne (Lozère), de 1 lot à 5, 1 lot à 4 et 2 lots à 7 p. 100 de rabais. — 3 lots de 10.000 traverses. Adjud., MM. Chabrand et Caillat, à Gap, de 2 lots à 8 et 1 lot à 4 p. 100 de rabais.

Isère. — 1^{er} mai. — *Mairie de Theys.* — Chemins vicinaux ordinaires n° 7 et 8. Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 3 de la Coche et le chemin vicinal ordinaire n° 6 de l'envers. Montant, 17.200 fr. Soumissionnaires: MM. Brun, 2 p. 100. — Dulouvier, 9 p. 100. — Adjud., M. Serratrice, à Goncelin, 17 p. 100 de rabais.

Isère. — 1^{er} mai. — *Mairie de la Bâtie-Montgascon.* — Construction d'un groupe scolaire à la Bâtie-Montgascon. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, pierre de taille, plâtrerie, peinture. Montant, 42.925 fr. 50. Adjud., M. Mazzia, aux Abrets, 15 p. 100 d'augmentation. — 2^e lot. Charpente. Montant, 16.282 fr. Adjud., M. Prosper Bourot, à Saint-Clair-de-la-Tour, 7 p. 100 d'augmentation. — 3^e lot. Menuiseries, ferrures, vitrerie. Montant, 12.262 fr. 80. Adjud., MM. Rampin et Chaboud, à La Bâtie, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 3.677 fr. 50. Adjud., M. Guiguet, à Corbelin, 12,50 p. 100 d'augmentation. — 5^e lot. Zinguerie, ferblanterie. Montant, 1.576 fr. 25. Adjud., M. Pena, rue Boileau, à Lyon, 4,05 p. 100 de rabais.

Loire. — 23 avril. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Montant, 8.000 fr. Adjud., M. Patural, à Saint-Georges-en-Couzan, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 11.700 fr. Adjud., M. Rochette, à Saint-Romain (Puy-de-Dôme), 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montant, 32.100 fr. Non adjugé.

Loire. — 23 avril. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — La Valla. Agrandissement d'école. Montant, 12.697 fr. 50. Adjud., M. Maisonneuve-Poyet, à Noiretable, 3 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 17 avril. — *Mairie de Briant.* — Transfert du cimetière. Montant, 6.300 fr. Soumissionnaires: MM. J.-M. Juif, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. C. Bachelet, Q. Ormezzano, prix du devis. — Adjud., M. Claude-Marie Provot, à Briant, 1 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 9 mai. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Frangy. Construction d'une école mixte. Montant, 14.909 fr. 33. Adjud., M. Grenat, à Montmorot, prix du devis.

Savoie. — 23 avril. — *Préfecture.* — Séez. Route nationale. Réparations. Montant, 58.000 fr. Adjud., M. Bianchi, à Bourg-Saint-Maurice, prix du devis.

Savoie. — 2 mai. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Bellentre. Chemin de grande communication n° 20 à Montchavin, construction entre la Misselière et la sortie du village de Montorlin, sur 1.599 m. 70. Montant, 31.000 fr. Adjud., M. Cavali-Bortolo, à Rives (Isère), 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Saint-Marcel. Chemin dit du Petteyret, construction entre le pont de la Volta, sur l'Isère, et les Nanthieux, sur 684 m. 60. Montant, 22.500 fr. Adjud., M. Ernest Soprani, à Saint-Marcel, prix du devis.

Vaucluse. — 9 mai. — *Avignon. Hôpital Sainte-Marthe.* — Travaux d'aménagement des infirmeries de l'hospice Isnard, dans les dortoirs du 1^{er} étage et construction de vérandas entre les réfectoires des infirmeries et la chapelle. 1^{er} lot. Maçonnerie et couverture. Montant, 1.697 fr. 42. Soumissionnaires: MM. P. Rosant, 8 p. 100. — M. Blanc, 10 p. 100. — A. Roux, 12 p. 100. — Adjud., Société des ouvriers réunis, 7, rue de la Bienfaisance,

à Nîmes, 19 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Serrurerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.213 fr. 78. Soumissionnaires : M. A. Audemard, prix du devis. — MM. H. Brémont, 3 p. 100. — M. Mayet, 13 p. 100. — Adjud., M. Antoine Volle, 49, rue Infirmerie, à Avignon, 15 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 26 avril. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture de Saint-Etienne. Entretien des bâtiments. — 1^{er} lot. Travaux neufs des bâtiments. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : M. Chartier, 20 p. 100 d'augmentation. — M. Gay, prix du devis. — MM. Depeyre, 20 p. 100. — Bonnet, 7 p. 100. — Delary, 26,20 p. 100. — Grégoire, 20 p. 100. — Laval, 19 p. 100. — Galibert, 20 p. 100. — Adjud., M. Chazet, à Saint-Etienne, 35 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Simple entretien. Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : M. Chartier, 20 p. 100 d'augmentation. — MM. Chazet, 17 p. 100. — Dalery, 20 p. 100. — Grégoire, 16 p. 100. — Laval, 19 p. 100. — Gelibert, 19,80 p. 100. — Adjud., M. Depeyre, à Saint-Etienne, 20 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 27 avril. — *Mairie de Bourgoin.* — Service du génie. Entretien des bâtiments. Montant annuel, 2.500 fr. Adjud., M. Chamoux, à Grenoble, 22,30 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 27 avril. — *Mairie de Grenoble.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant six années. 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, etc. Montant, 23.300 fr. Adjud., M. Béatrice, 6, rue Colbert, à Grenoble, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 10.500 fr. Adjud., M. Paillet, 37 bis, rue de l'Élysée, à Grenoble, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, etc. Montant, 5.500 fr. Adjud., M. Bertrand, rue de Strasbourg, à Grenoble, 2,20 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, etc. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Piraud, à Grenoble, 22,40 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 4.500 fr. — Adjud., M. Ros, 7, rue de Strasbourg, à Grenoble, 1 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 28 avril. — *Mairie de Sappes.* — Service du génie. Entretien des bâtiments. Montant annuel, 4.000 fr. Adjud., M. Gonon, à Grenoble, prix du devis.

Ministère de la Guerre. — 2 mai. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Construction d'une manutention. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 110.000 fr. Soumissionnaires : MM. Schmitt, 25 p. 100. — Queyros, 20 p. 100. — M. Perret, 3 p. 100. — Feyte, 2 p. 100. — J. Perret, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Robion et Mallarino, 1 p. 100. — Moscotty, 2 p. 100. — Adjud., MM. Chapou frères, 14, boulevard des Alpes, à Grenoble, 7,20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ferronnerie et charpente métallique. Montant, 88.900 fr. Soumissionnaires : M. Jemy, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Bouvier, 1 p. 100. — Delestrade fils, 2 p. 100. — Mme veuve Queyras, 3,50 p. 100. — Jullien, 5 p. 100. — Bonhomme, 8,10 p. 100. — Honnoré, 8,50 p. 100. — Para, 13 p. 100. — Barbier, 14 p. 100. — Adjud., MM. Joly père et fils et Cie, 36, rue Nicolas-Chorier, à Grenoble, 17 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, couverture, zinguerie. Montant, 58.400 fr. Soumissionnaires : M. Robion, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Bouvier, 1 p. 100. — Bayron, 5 p. 100. — J. Perret, 8 p. 100. — Adjud., M. Michel Perret, à Briançon, 13 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 11 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Entretien et grosses réparations sur chemins de grande communication, pendant cinq ans, à partir de 1911, dans les circonscriptions ci-après : 1^{er} lot. N° 1 bis, de Saint-Symphorien-sur-Coise. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. N° 2 bis, de Fontaines-sur-Saône. Montant, 11.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. N° 2 bis, de Neuville. Montant, 10.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. N° 3 bis, de L'Arbresle. Montant, 31.000 fr. Cautionnement, 280 fr. — 5^e lot. N° 3 bis, de Saint-Laurent-de-Chamousset. Montant, 29.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 6^e lot. N° 3 bis, de Saint-Symphorien-sur-Coise. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 250 fr. — 7^e lot. N° 9 bis, de Lyon. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 8^e lot. N° 9 bis, de Villeurbanne. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 9^e lot. N° 10 bis, de Saint-Genis-Laval. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 10^e lot. N° 11 bis, de Villeurbanne. Montant, 12.700 fr. Cautionnement, 120 fr. — 11^e lot. N° 12 bis, de Lyon. Montant, 11.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 12^e lot. N° 12 bis, de Villeurbanne. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 13^e lot. N° 13 bis, de Limonest. Montant, 31.000 fr. Cautionnement, 280 fr. — 14^e lot. N° 13 bis, de la Demi-Lune. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 280 fr. — 15^e lot. N° 13 bis, de Saint-Genis-Laval. Montant, 32.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 16^e lot. N° 13 bis, de Mornant. Montant, 35.000 fr. Cautionnement, 330 fr. — 17^e lot. N° 14 bis, de Limonest. Montant, 29.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 18^e lot. N° 14 bis, de Neuville. Montant, 33.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 19^e lot. N° 16 bis, de La Demi-Lune. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 230 fr. — 20^e lot. N° 16 bis, de Vaugneray. Montant, 39.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 21^e lot. N° 16 bis, de Saint-Symphorien-sur-Coise. Montant, 37.000 fr. Cautionnement, 340 fr. — 22^e lot. N° 17 bis, de Saint-Genis-Laval. Montant, 33.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 23^e lot. N° 17 bis, de Givors. Montant, 28.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 24^e lot. N° 18 bis, de Lyon. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — 25^e lot. N° 2 bis, 9 bis, 10 bis, 11 bis, 12 bis, 13 bis, 17 bis et 18 bis. Fournitures de pierres cassées de Brouilly, pendant cinq années, à partir de 1911, sur les circonscriptions de Lyon, Neuville, Fontaines, Saint-Genis-Laval et Villeurbanne. Montant, 300.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 26^e lot. N° 1, 21, 2 bis, 9 bis, 11 bis, 12 bis et 18 bis. Réparations, pendant cinq années, à partir de 1911, des chaussées pavées, rigoles, caniveaux, bordures de trottoirs et gaeulards, sur les communes de Lyon, Villeurbanne et Caluire-et-Cuire. Montant, 59.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 27^e lot. N° 11 bis. Construction d'une chaussée, en

pavés d'échantillon, sur une longueur de 172 m. à la suite de celle existant sur la commune de Villeurbanne. Montant, 12.200 fr. Cautionnement, 370 fr. — 28^e lot. N° 12 bis. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon, avenue Berthelot, sur une longueur de 154 mètres, aux abords du pont du chemin de fer de Genève, sur la commune de Lyon. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 29^e lot. N° 17 bis. Dallage des trottoirs de la Grande-Rue de Pierre-Bénite, entre le chemin de fer P.-L.-M. et la place de la Mairie. Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la préfecture.

Rhône. — Lundi 13 juin, 9 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Service vicinal. Entret. et grosses répar. des chem. de gr. communication sur diverses circonscriptions. Le montant du devis est indiqué pour les cinq années, y compris la somme à valoir. 1^{er} lot. Chemin n° 3 bis (Anse), 34.700 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Chemin 3 bis (Châtillon), 14.400 fr. Cautionnement, 120 fr. — 3^e lot. Chemin 4 bis (Beaujeu), 38.000 fr. Cautionnement, 320 fr. — 4^e lot. Chemin 4 bis (Lamure), 19.000 fr. Cautionnement, 160 fr. — 5^e lot. Chemin 5 bis (Villefranche), 44.400 fr. Cautionnement, 340 fr. — 6^e lot. Chemin 5 bis (Blacé), 6.200 fr. — 7^e lot. Chemin 5 bis (Lamure), 14.500 fr. Cautionnement, 130 fr. — 8^e lot. Chemin 5 bis (Amplepuis), 37.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 9^e lot. Chemin 5 bis (Thizy), 56.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 10^e lot. Chemin 6 bis (Anse), 4.000 fr. — 11^e lot. Chemin 6 bis (Châtillon), 12.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 12^e lot. Chemin 6 bis (Bois-d'Oingt), 6.800 fr. — 13^e lot. Chemin 6 bis (Pontcharra), 5.800 fr. — 14^e lot. Chemin 6 bis (Tarare), 3.000 fr. — 15^e lot. Chemin 7 bis (Châtillon), 45.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 16^e lot. Chemin 7 bis (Bois-d'Oingt), 43.300 fr. Cautionnement, 360 fr. — 17^e lot. Chemin 7 bis (Lamure), 46.000 fr. Cautionnement, 380 fr. — 18^e lot. Chemin 8 bis (Tarare), 9.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 19^e lot. Chemin 8 bis (Amplepuis), 11.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — 20^e lot. Chemin 8 bis (Thizy), 45.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 21^e lot. Chemin 14 bis (Anse), 18.500 fr. Cautionnement, 160 fr. — 22^e lot. Chemin 15 bis (Villefranche), 9.000 fr. — 23^e lot. Chemin 15 bis (Beaujeu), 9.000 fr. — 24^e lot. Chemin 15 bis (Monsols), 25.000 fr. Cautionnement, 210 fr. — 25^e lot. Chemin 9, de la Loire (Thizy), 5.500 fr. — 26^e lot. Chemins 4 bis, 5 bis, 6 bis et 15 bis. Fourniture de pierres de Brouilly sur les circonscriptions d'Anse, Beaujeu, Belleville, Villefranche et Blacé, 193.000 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — 27^e lot. Chemin 13. Construction d'un mur de pied le long du ruisseau de la Viderie au point k. 28 k. 516 et d'une canalisation de 0,39 de diamètre intérieur dans la traversée d'Amplepuis, 4.180 fr. Cautionnement, 140 fr. — Les devis et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la sous-préfecture de Villefranche, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures.

Rhône. — Pièces le 15 juillet, 5 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Conformément aux délibérations du Conseil municipal de Lyon des 23 décembre 1907 et 5 octobre 1908, les ouvrages en béton de ciment armé compris dans le projet de construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche doivent faire l'objet d'un concours public en trois groupes ci-après désignés : 1^{er} groupe, comprenant : marché aux bestiaux, salles d'abatage, écurie d'abatage, écurie d'attente, charcuteries, frigorifiques, salle des machines, bâtiment des chaudières, réservoir. 2^e groupe, comprenant : grandes écuries du marché, porcherie, cuisine des porcs. 3^e groupe, comprenant : entrée du marché, banques et logements, écuries et remises des marchands de bestiaux, bureaux, pavillons des surveillants, dépôts, atelier de vidange, triperie, postes et télégraphes, poste de police, administration, habitation du directeur, pavillon des syndicats, laboratoires, habitation du gardien, écuries des bouchers, tripiers et charcutiers, abattoir sanitaire, abattoir hippophagique, écuries des bouchers de l'abattoir hippophagique, écuries d'attente de l'abattoir hippophagique, écuries d'attente de l'abattoir sanitaire, pavillons divers. — Renseignements au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 28 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Port de Marseille. Construction du bassin de la Madrague. Création d'un bureau extérieur sur le quai de Rive. Montant 29.000 fr. Renseignements à la préfecture et chez M. Guyot, ingénieur, quai de la Joliette, à Marseille.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 8 juin, 2 h. 1/2. — *Chambre de Commerce de Marseille.* — Port de Marseille. Construction d'un hangar public sur la place d'Afrique. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montants, 79.585 fr. 45. Cautionnement, 1.000 fr. — Ferronnerie, charpente et menuiserie. Montant, 97.199 fr. 10. Cautionnement, 1.500. Somme à valoir sur l'ensemble, 16.215 fr. 45. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Batard-Razelière, ingénieur en chef. — Renseignements au secrétariat de la Chambre de Commerce, Palais de la Bourse, à Marseille et dans les bureaux de M. Batard-Razelière, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai de la Joliette.

Gers. — Dimanche 5 juin, 1910. — *Mairie de Riscle.* — Des travaux de défense du village d'Izotges contre les inondations de l'Adour. Travaux à l'entreprise : Terrassements, 1.586 fr. 70 ; gazonnements, 126 fr. ; défense de rive, 14.305 fr. 50, total : 16.018 fr. 20. Somme à valoir et terrains à acquérir, 681 fr. 80, total général : 16.700 fr. Cautionnement, 535 fr. Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahier des charges, bordereaux des prix et estimation des dépenses dans les bureaux de la Mairie de Riscle et de M. Sentoux, Ingénieur ordinaire à Mérande, tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 4 heures du soir.

Gard. — Dimanche 5 juin, 10 h. — *Mairie de Saint-Gilles-du-Gard.* — Construction d'un abattoir public. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, charpente. Montant, 64.769 fr. 42. Cautionnement, 4.500 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 3.615 fr. 97. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 3.233 fr. 75. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Peinture. Montant

1.369 fr. 15. Cautionnement, 300 fr. — 5^e lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 4.317 fr. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Electricité : éclairage et force motrice. Mont., 1.910 fr. 50. Caut., 300 fr. Somme à valoir pour les six lots, 7.434 fr. 21. Tot., 86.650 fr. Install. mécanique de l'abattoir (traité de gré à gré). Montant, 20.000 fr. Installation du frigorifique (traité de gré à gré). Montant, 25.280 fr. Total, 131.930 fr. — Visa, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. J. Christol, architecte, rue Emile-Jamais, à Saint-Gilles-du-Gard. Un minimum de rabais sera déposé avant l'ouverture de la séance. — Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — Dimanche 5 juin, 2 h. — *Mairie de Lafare.* — Construction d'une école mixte au village de la Théoule. Montant, 10.800 fr. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 24 mai, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Bonnevill.* — Arenthon. Construction d'une école mixte au hameau des Chars. Montant, 15.033 fr. 54. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Verdel, géomètre-architecte à Arenthon. — Visa, quatre heures avant celle fixée pour l'adjudication, par M. Verdel, géomètre-architecte à Arenthon. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 31 mai, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Bonnevill.* — Marignier. Construction d'une école mixte au hameau de la Combaz. Montant, 12.152 fr. 66. Cautionnement, 600 fr. — Visa, quatre heures avant l'adjudication, par M. Ch. Magni, architecte, à Saint-Geoire, auteur du projet. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 29 mai, 11 h. — *Mairie de Saint-Pierre-de-Chérennes.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Saint-Pierre-de-Chérennes à Iseron par Charvoley. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 actuel et la maison Dherbassy, sur 804 m. 93. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 130 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Saint Marcellin. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. l'agent voyer de canton à Pont-en-Royans.

Isère. — Dimanche 29 mai, 11 h. — *Mairie de Saint-Sulpice-des-Rivoires.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1 des Rivoires à Saint-Geoire et à Massieu. Construction entre la maison Joseph Drevon et le chemin de grande communication n° 82, sur 3.210 m. 64. Montant, 24.400 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de la Tour-du-Pin. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés, dans les bureaux de la mairie.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 5 juin, 1 h. — *Mairie d'Ancizes-Comps.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 35.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Jeudi 2 juin, 1 h. — *Mairie de Gigny-sur-Saône.*

— Fourniture de 300 mc. de calcaire cassé, nécessaire au rechargement des chaussées des chemins vicinaux ordinaires n°s 2 et 3, dans les traverses de Léperrière et de Lampagny. Montant, 2.230 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Baudouin, conducteur des ponts et chaussées, à Sennecey-le-Grand. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Baudouin, conducteur des ponts et chaussées, à Sennecey-le-Grand.

SPECTACLES

OLYMPIA MUSIC-HALL Tous les soirs le joyeux Boissier ; Menarra, troupe lyrique et cinéma géant. — Jeudis, dimanches et fêtes matinées à moitié prix.

THÉÂTRE-SCALA-CONCERT spectacle de famille le plus joli en son genre et le meilleur marché : vues remarquables par l'American Biograph.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 55111

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITÉ
LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

Six tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; Six de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se suivent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTES, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITE ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLÂTRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLÂTRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la *déduction des dettes*
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

LA MINERVE

Compagnie d'Assurances contre le Vol

PAULE et TURPEAU, agents généraux

43, Rue de la Bourse, LYON

TÉLÉPHONE 25-09

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON